



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2020-139

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture de l'Yonne

89-2020-08-31-003 - Ministère de la justice Décision portant délégation Maison d'arrêt d'Auxerre (4 pages) Page 3

89-2020-08-31-002 - Ministère de la justice Direction de l'administration pénitentiaire Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon Établissement pénitentiaire : Maison d'arrêt d'Auxerre (1 page) Page 8

Préfecture de l'Yonne

89-2020-08-31-003

Ministère de la justice
Décision portant délégation
Maison d'arrêt d'Auxerre

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décision portant délégation

Établissement : **Maison d'arrêt d'Auxerre**

Monsieur Matthieu FRACSO, Chef d'établissement de la Maison d'arrêt d'Auxerre.

Vu le décret N°2006-337 du 221 mars 2006 modifiant le code de procédure pénale et relatif aux décisions prises par l'administration pénitentiaire.

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R 57-6-24 et R 57-7-5.

Vu l'article L221-1 du code des relations entre le public et l'administration, alinéa 2,

Décide de donner, pour les décisions suivantes, délégation de signature à :

Article 1 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Patrick MOUCHOT**, en qualité d'adjoint au chef d'établissement, aux fins de signer au nom du chef d'établissement toutes les décisions administratives individuelles visée dans le tableau joint.

Article 2 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Cédric LABIGNE**, en qualité de chef de détention par intérim, aux fins de signer au nom du chef d'établissement toutes les décisions administratives individuelles visée dans le tableau joint.

Article 3 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Stéphane COLIN**, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement toutes les décisions administratives individuelles visée dans le tableau joint.

Article 6 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Christophe MARCOTTE**, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement toutes les décisions administratives individuelles visée dans le tableau joint.

Article 7 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Lionel FERRAND**, en qualité de premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement toutes les décisions administratives individuelles visée dans le tableau joint.

Article 8 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Stéphane RENAULT**, en qualité de

premier surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement toutes les décisions administratives individuelles visée dans le tableau joint.

Le Chef d'établissement

Mathieu FRACSO



Maison d'arrêt d'Auxerre
13, avenue Charles de Gaulle- BP 23
89010 Auxerre cedex
Téléphone : 03.86.94.28.28

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE DIJON**

MAISON D'ARRÊT D'AUXERRE

Objet : délégations de signature en matière disciplinaire

Ont reçu délégation de signature, conformément aux dispositions de l'article R.57-7-5 du code de procédure pénale, aux fins d'exercer les compétences décrites dans le tableau ci-après, les fonctionnaires suivants :

Compétence concernée	Agent ayant reçu délégation
Placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire	- Monsieur LABIGNE Cédric , Chef de détention par intérim - Monsieur COLIN Stéphane , premier surveillant - Monsieur MARCOTTE Christophe , premier surveillant - Monsieur FERRAND Lionel , premier surveillant - Monsieur RENAULT Stéphane , premier surveillant
Suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue.	- Monsieur LABIGNE Cédric , Chef de détention par intérim - Monsieur COLIN Stéphane , premier surveillant - Monsieur MARCOTTE Christophe , premier surveillant - Monsieur FERRAND Lionel , premier surveillant - Monsieur RENAULT Stéphane , premier surveillant
Engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues	- Monsieur FRACSO Matthieu , Chef d'Établissement
Présider la commission de discipline	- Monsieur FRACSO Matthieu , Chef d'Établissement

Dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline	- Monsieur FRACSO Matthieu , Chef d'Établissement
Suspendre ou fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline	- Monsieur FRACSO Matthieu , Chef d'Établissement

La présente note d'information sera affichée en :

- Salle de commission de discipline
- Quartier Arrivant
- Quartier Disciplinaire

Auxerre, le 05/08/2020

Le Chef d'Établissement,
Matthieu FRACSO



Préfecture de l'Yonne

89-2020-08-31-002

Ministère de la justice

Direction de l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

Dijon

Établissement pénitentiaire : Maison d'arrêt d'Auxerre

MINISTERE DE LA JUSTICE

Direction de l'administration pénitentiaire

Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Dijon

Établissement pénitentiaire : Maison d'arrêt d'Auxerre

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R.57-6-24, R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-54, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ; R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ; R. 57-7-62 à R.57-7-78,R.57-7-79

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ; Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu la décision de délégation de Monsieur le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Centre-Est Dijon nommant Monsieur Matthieu FRACSO, Chef d'établissement de la Maison d'arrêt d'Auxerre à compter du 03 Août 2020.

Président de la commission de discipline : Monsieur Matthieu FRACSO, capitaine pénitentiaire, chef d'établissement

Délégué à la présidence :

- Monsieur Patrick MOUCHOT, lieutenant pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement.

Assesseur extérieur: Désignation par le Président du TGI d'Auxerre et convocation par le Président de la commission de la discipline

Assesseur : Surveillants ou surveillantes pénitentiaires disponibles

En l'absence de l'assesseur extérieur la commission de discipline se compose du président et d'un (e) surveillant(e).

Auxerre, le 31 Août 2020

Le Chef d'établissement,

Matthieu FRACSO

Destinataires :

- Transmission D.I.S.P. Dijon
- Equipe de direction, Affichage cour de promenade, bibliothèque, quartier semi-liberté, quartier disciplinaire, quartier arrivants,
- gradés de détention, surveillants